

Vote du Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2016 qui se résument comme suit :

- Au Budget Général M14 : excédent de 396 567,52 € en fonctionnement et déficit de 131 271,26 € en investissement. Après report N-1, le résultat de clôture de l'exercice s'établit à + 231 897,67 €.

L'excédent de Fonctionnement sera affecté au Budget Primitif 2017 de la manière suivante : 635 735,19 € en recettes d'investissement et 3 294,19 € en recettes de fonctionnement. Le déficit d'Investissement (407 131,71 €) sera reporté au Budget Primitif 2017 en dépenses d'investissement.

- Au Budget de l'Eau M49 : excédent de 23 504,41 € en fonctionnement et de 459 692,55 € en investissement. Après report N-1, le résultat de clôture de l'exercice s'établit à + 454 637,10 €.

L'excédent de Fonctionnement (10 695,47 €) sera reporté au Budget Primitif 2017 en recettes de fonctionnement. L'excédent d'Investissement sera affecté au Budget Primitif 2017 de la manière suivante : 383 941,63 € en recettes d'investissement et 60 000 € en recettes d'investissement.

- Au Budget de la Forêt : déficit de 665,09 € en fonctionnement et excédent de 413,38 € en investissement. Après report N-1, le résultat de clôture de l'exercice s'établit à + 2 991,80 €.

L'excédent de Fonctionnement (5 658,70 €) sera reporté au Budget Primitif 2017 en recettes d'investissement.

Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière pour l'ensemble des opérations de l'exercice 2016, Budget Général M14, Budget de l'Eau M49 et Budget de la Forêt.

Fixation des taux de fiscalité locale 2017

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des trois taxes locales. Pour l'année 2017, les taux resteront à :

- 21,76 % : taxe d'habitation
- 22,38 % : taxe sur le foncier bâtiment bâti
- 28,15 % : taxe sur le foncier non bâti

Vote des Budgets Primitifs 2017

Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs 2017 présentés par Monsieur le Maire, à savoir :

Budget Général M14

- | | |
|--|-------------|
| • Fonctionnement (dépenses / recettes) | 2 083 495 € |
| • Investissement (dépenses / recettes) | 1 807 752 € |

- Budget de l'Eau M49

- Fonctionnement (dépenses / recettes) 224 864 €
- Investissement (dépenses / recettes) 698 976 €

- Budget de la Forêt

- Fonctionnement (dépenses / recettes) 48 060 €
- Investissement (dépenses / recettes) 17 667 €

Indemnité de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers(ères) délégués(ées)

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 qui relève l'indice sommital de la Fonction Publique, le Conseil Municipal fixe les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers(ères) délégués(ées) comme suit :

- Maire : 41,42 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjointes : 15,05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers(ères) délégués(ées) : 5,98 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote l'affectation des subventions aux associations pour un montant total de 12 300 €.

Nomination d'un régisseur pour régies de recettes « Accueil mineurs et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) » et « Marché, droits de place et commerçants ambulants »

En raison de l'absence pour maladie et maternité de l'agent régisseur titulaire, le Conseil Municipal décide de nommer un autre régisseur titulaire des régies de recettes « Accueil mineurs et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) » et « Marché, droits de place et commerçants ambulants » et de lui attribuer une indemnité de responsabilité annuelle de régisseur de 110 €.